

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023 CONVOCATION DU 7 AVRIL 2023

Le 13 avril 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATION :

M BAERT à M CHOCRAUX
Mme SINIARSKI à Mme THELLIER-CUVELIER
Mme DA SILVA à M DESPREZ

ABSENT EXCUSÉ :

M LAGANGA

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°11/2023 Vote du Compte Administratif 2022.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré (pas de budget supplémentaire pour 2022) ;

1 - Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu : 3 496 714,16	Recettes	Prévu : 3 496 714,16
	Réalisé : 925 652,89		Réalisé : 2 690 310,13
	Reste à réaliser : 365 268,58		Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu : 1 746 664,00	Recettes	Prévu : 1 746 664,00
	Réalisé : 1 337 253,24		Réalisé : 1 811 433,81
	Reste à réaliser : 0,00		Reste à réaliser : 0,0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 1 764 657,24

Fonctionnement : 474 180,57

Résultat global : 2 238 837,81

2 - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie et aux crédits, portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

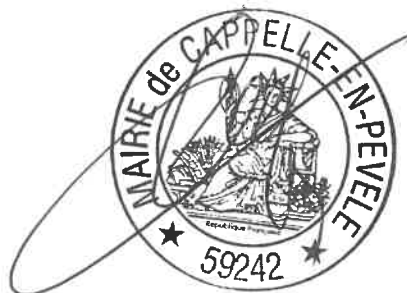
4 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M le Maire quitte l'assemblée, M Desprez explique que l'adoption du compte administratif valide la gestion des finances de la commune pour l'année passée et propose de passer au vote.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité (16 voix pour puisque Monsieur le Maire est sorti pour cette délibération et qu'il ne peut voter ni en son nom ni au nom de la personne qui lui a remis un pouvoir).

Les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX

DATE DE PUBLICATION : 18 AVR. 2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 18 AVR. 2023